



**RÉUNION
DU COMITÉ CONSULAIRE
POUR LA PROTECTION ET L'ACTION SOCIALE**

Le conseil consulaire s'est réuni en formation de comité pour la protection et l'action sociale de la circonscription d'Oran le 2 février 2015 à 15h sous la présidence de Mme Paulette ZELMAT, consule adjointe, chef de chancellerie.

Membres de droit avec voix délibérative :

Mme Paulette ZELMAT, consule adjointe, chef de chancellerie, en remplacement de M. Gérard MÉNARD, Président du conseil consulaire ;
M. Ahmed HENNI, conseiller consulaire, Vice Président ;
Mme Yolande MATEO, conseiller consulaire ;
M. Robert DOISY, conseiller consulaire.

Membres avec voix consultative :

M. Jean DONET, Administrateur CFE ;
Mme Jacqueline MILLER, représentante de l'Association de Bienfaisance d'Oran ;
M. Zoheir METREF, Président de « Français du Monde - ADFE » ;
Mme Meriem SKANDRI, représentante de « l'UFE ».
Mme Monique ROCCHI, Responsable du service des Affaires Sociales à Oran ;

La Présidente remercie les membres du C.C.P.A.S. pour leur participation et rappelle que le but de cette réunion est de prendre connaissance des résultats de l'activité et la gestion de l'année 2014 de l'**Association française de Bienfaisance d'Oran** et de proposer à la Commission nationale l'attribution d'une nouvelle subvention pour l'année 2015.

Elle appelle tout particulièrement l'attention des participants sur la confidentialité et la transparence des débats qui vont suivre et procède à la lecture de l'ordre du jour :

- 1/ Compte rendu financier de l'exercice 2014.
- 2/ Rapport d'activité 2014.
- 3/ Prévisions budgétaires pour 2015
- 4/ Questions diverses.

L'ordre du jour est adopté.

Elle demande ensuite à la présidente de l'**Association française de Bienfaisance d'Oran** de présenter son bilan d'activités 2014, puis ses prévisions pour 2015.

- 1) Compte rendu financier de l'année 2014 :

TOTAL RECETTES POUR L'ANNÉE 2014 : 5 897 € (1000 € du MAE + divers – voir tableau du compte rendu financier)

Concernant les dépenses, les secours permanents se sont élevés à 1200 €. Les secours exceptionnels ont atteint la somme de 1420 €, les secours en nature la somme de 222 €, et les prêts se sont élevés à 100 €. Les frais de gestion sont de 27€, autres frais d'assistance, 245 euros (rapatriement d'effets personnels de deux Français décédés)

TOTAL DÉPENSES POUR L'ANNEE 2014 : 3 214 €

Reliquat au titre de l'année 2014 : 2 683 €

Le bilan de l'année 2014 est adopté à l'unanimité.

2) Rapport d'activités :

Mme MATEO, rappelle que l'Association a pour but d'aider nos compatriotes français démunis de façon temporaire ou permanente, en particulier dans le cadre d'actions que le C.C.P.A.S ne peut prendre en charge.

Elle rajoute que la subvention accordée en 2014 (1000 €) a couvert 31% des dépenses que l'association a engagées dans l'aide à nos compatriotes (aides occasionnelles ou permanentes à des Français en difficulté, prêts, aide pour la rentrée scolaire, divers...).

Mme MATEO, souligne qu'en 2014, l'association n'a pas eu de dépenses pour des médicaments, ni de frais d'hospitalisation, hormis l'achat d'un fauteuil roulant. Cet état de fait est probablement dû à la généralisation de la carte « chifa » (carte algérienne de Sécurité Sociale).

Par ailleurs, l'association constate de plus en plus, parmi la communauté française, des désirs de retour en France, ce qui entrainera selon l'Association, des demandes d'aides, entre autres pour le financement des billets d'avion.

Pour 2015, suite à la demande effectuée par Mme MATEO, l'A.F.B.O a obtenu une subvention de 1000 euros du Sénat, au titre de la réserve parlementaire.

Compte tenu du bilan 2014, et des éléments ci-dessus, l'Association sollicite pour 2015 la même subvention qu'en 2014, soit 1000 euros.

La demande de subvention de 1 000 € est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

M. DOISY intervient pour faire remarquer que l'association était à l'origine une création du Consulat, ouverte à tous, ce qui n'est plus le cas et que du fait de la création des Conseils consulaires représentant les diverses tendances, il serait utile à la communauté française de revenir à une ouverture démocratique de l'AFBO, à de nouvelles inscriptions.

M. DONET précise que toute demande d'adhésion doit faire l'objet d'une acceptation par le Conseil d'administration qui se réunit au moins tous les trois mois, conformément aux statuts et au règlement intérieur. Il fait remarquer par ailleurs que toute personne de nationalité française peut montrer son intérêt vis-à-vis de nos compatriotes en difficulté en donnant de son temps ou de son argent avant même de formuler auprès de la Présidente sa demande d'adhésion.

Mme MATEO et Mme MEBARKI, rappellent que toute personne peut adresser une demande d'adhésion écrite à l'association.

M. METREF précise que sa demande d'adhésion à l'AFBO a été traitée dans les temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les membres de ce conseil consulaire de leur participation et lève la séance à 16h./.